

CONSEIL GENERAL

Administration communale
Rue de l'Hôtel de Ville 11 / CP 623
1470 Estavayer-le-Lac
Tél. 026 664 80 00 / Fax 026 664 80 09
commune@estavayer.ch / www.estavayer.ch
n/réf. : LC / acc / Réf. dossier : 011.32

Estavayer-le-Lac, le 26 novembre 2018

**AUX MEMBRES DU
CONSEIL GÉNÉRAL****Postulat du Groupe BMR****déposé lors de la séance du Conseil général du 12.11.2018
(sécurité des différents utilisateurs des routes communales)**

Jean-Marc Berset, pour le Groupe BMR, dépose le postulat suivant :

Conformément au Règlement d'organisation du Conseil général d'Estavayer, plus précisément à l'article 55 « Postulat », le Groupe BMR dépose un postulat concernant la sécurité des différents utilisateurs des routes communales. En effet, la démographie grandissante et l'augmentation du trafic routier nous inquiètent grandement, plus particulièrement le long des tronçons qui ne sont pas équipés de trottoirs, mais empruntés tous les jours par de nombreux enfants pour se rendre aux écoles, je cite en exemple : la Route de la Chavane à Rueyres-les-Prés.

Conscients que cette problématique existe sans doute à différents endroits de notre grande Commune, les auteurs du postulat demandent au Conseil communal d'étudier la sécurité routière dans notre Commune en priorisant les accès pour se rendre aux écoles et en priorisant les investissements routiers basés sur une étude globale du territoire de la Commune.

PREAVIS DU BUREAU DU 26.11.2018

Le Bureau estime que ce postulat est recevable et décide de le mettre à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 13 décembre 2018